



T.N.-O.

Faits  
du

# point

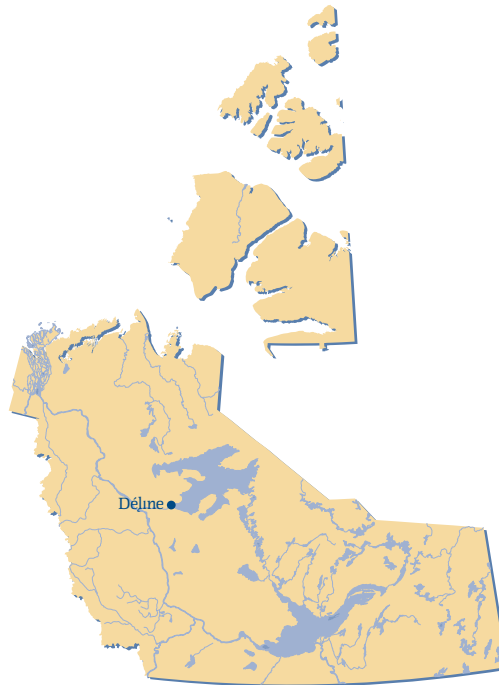
Territoire et autonomie  
gouvernementale

## Négociations sur l'autonomie gouvernementale de Déline

La collectivité de Déline est la première collectivité du territoire du Sahtu à participer à des négociations sur l'autonomie gouvernementale dans le cadre de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Métis et Dénés du Sahtu, qui a été signée en 1993. Cette entente accordait à chaque collectivité du Sahtu la possibilité de négocier sa propre entente sur l'autonomie gouvernementale.

### La région et les habitants

Déline est une collectivité établie sur la rive sud-ouest du Grand lac de l'Ours dans la région du Sahtu qui compte environ 650 personnes. Les Dénés et Métis du Sahtu représentent environ 90 p.100 de cette population. On compte actuellement 200 Dénés et Métis du Sahtu de Déline qui habitent actuellement ailleurs.



### Le but des négociations

Les négociations de l'entente sur l'autonomie gouvernementale de la collectivité de Déline permettront d'établir un système de gouvernance qui répond aux besoins de tous les résidents de Déline dans le cadre d'un gouvernement populaire autochtone avec représentation garantie. Les résidents de Déline exerceront un contrôle accru sur les décisions faites pour leur collectivité et la collectivité recevra les outils pratiques et les possibilités nécessaires pour renforcer sa culture, sa langue et son économie dans le cadre de l'entente définitive.

### Situation à ce jour

#### Septembre 1993

Signature de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu par le ministre d'Affaires indiennes et du Nord Canada, le chef du gouvernement des T.N.-O., les dirigeants et les présidents des Métis qui représentent les Métis et Dénés du Sahtu, et les représentants du conseil tribal du Sahtu.

#### Juin 1994

Entrée en vigueur de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu.

## 1995

Adoption de la **Politique fédérale sur l'autonomie gouvernementale des Autochtones** (couramment appelée la Politique sur le droit inhérent) par le gouvernement du Canada.

## Octobre 1998

Signature de l'**Entente sur le processus d'acquisition de l'autonomie gouvernementale et le calendrier des négociations**, en vertu de laquelle la bande dénée de Délne et la société de gestion des terres de Délne négocient l'autonomie gouvernementale avec les gouvernements fédéral et territorial.

## Août 2003

Toutes les parties concernées signent l'**Entente de principe (EP) sur l'autonomie gouvernementale des Dénés et Métis du Sahtu**. Cette EP confère au gouvernement des Premières nations de Délne (GPND) le pouvoir législatif sur l'administration, la gestion et les opérations de ses structures gouvernementales, ainsi que les élections, la citoyenneté des Premières nations, l'éducation et la formation, les services locaux, l'adoption, les services à l'enfant et à la famille, le logement social, le soutien du revenu, la langue, la culture, la spiritualité et les services de guérison traditionnels.

## Structure de gouvernement proposée

Le GPND sera composé d'un ?Ehkw'atidé (chef de gouvernement), d'un conseil principal, d'un conseil de justice et d'un conseil des aînés. Les lois du GPND pourront prévoir l'établissement d'autres institutions gouvernementales (p. ex. une commission scolaire).

## Négociations en cours

Les négociations avancent rapidement vers une entente définitive. Des groupes de travail ont été établis pour aborder et clarifier plusieurs sujets comme les finances et la mise en oeuvre, ce qui laisse entrevoir la fin des négociations et la signature de l'entente.

## Pour plus d'information :

Pour en savoir plus sur les négociations des revendications territoriales et de l'autonomie gouvernementale dans les T.N.-O., consulter le site Web *Franc parler* à l'adresse [www.ainc-inac.gc.ca/nt/pt](http://www.ainc-inac.gc.ca/nt/pt)

Pour de l'information sur les politiques, les programmes et les services du MAINC, consultez le site Web de la région des T.N.-O. à l'adresse [tno-nwt.ainc-inac.gc.ca](http://tno-nwt.ainc-inac.gc.ca)

*Faits au point* sur le territoire et l'autonomie gouvernementale est publié par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien aux T.N.-O. afin d'aider aux résidents du Nord à mieux comprendre certains concepts, ainsi que leur application et leur impact sur leurs vies quotidiennes. Il ne s'agit pas d'une publication à caractère légal.

## Pour communiquer avec nous :

Direction des communications  
Affaires indiennes et du Nord Canada,  
région des T.N.-O.  
Case postale 1500, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2R3  
Téléphone : (867) 669-2576 Télécopieur : (867) 669-2715

Publié avec l'autorisation du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Ottawa, 2003. 1-800-567-9604 ATS seulement 1-886-553-0554  
Version imprimée :  
QS-Y236-000-FF-A1 CATALOGUE R2-322/2004F ISBN/ISSN 0-662-76215-0  
Version électronique :  
[www.ainc-inac.gc.ca/nt/pt](http://www.ainc-inac.gc.ca/nt/pt)  
QS-Y236-000-FF-A1 CATALOGUE R2-322/7-2004F-PDF ISBN/ISSN 0-662-76233-9  
© Ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
This publication is also available in English under the title : *Plain Facts*